

Bons d'aide à la pratique sportive, culturelle et de loisirs

(<https://ville-cachan.fr/bons-aides-pratique-sportive-culturelle-loisirs/>)

Ce bon est destiné aux enfants cachanais, jusqu'à l'âge de 18 ans inclus.

- 1 seul bon par enfant, pour 1 activité
- Le bon est utilisé lors de l'inscription auprès d'une association cachanaise uniquement. La famille doit connaître le nom de l'association dans laquelle l'enfant souhaite s'inscrire. L'association déduira le montant du bon de la cotisation.

Le montant du bon est de :

- 50 € pour les familles avec un quotient familial (QF) de la tranche 1, 2, 3 et 4.
- 25 € pour les familles avec un quotient familial de la tranche 5 et 6.

Éligibilité aux bons d'aide selon le barème du QF

Quotient familial	Quotien Caf	Montant du bon
1	≤ 330 €	50 €
2	≤ 496 €	50 €
3	≤ 685 €	50 €
4	≤ 1 000 €	50 €
5	≤ 1 400 €	25 €
6	≤ 2 066 €	25 €

Pièces justificatives à présenter

Pour tous

- Une pièce d'identité du ou des enfants et un livret de famille
- Un justificatif de domicile

Pour les enfants à l'école élémentaire

- Le quotient familial (en se connectant au portail famille, sur le site de la Caf ou en se rendant à la mairie)
- Ou une attestation de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)

Pour les collégiens et lycéens

- L'attestation de quotient familial du mois d'août de la Caf, sur laquelle le nom de l'enfant apparaît

Distribution 2025

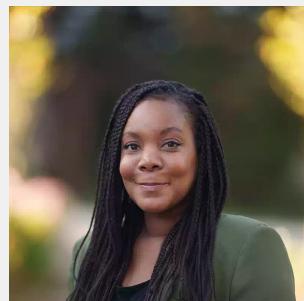
- Samedi 13 septembre 2025 de 10h30 à 17h, au parc Raspail, à l'occasion du Forum des associations
- Du lundi 8 septembre au dimanche 19 octobre 2025, au complexe sportif Léo Lagrange (25, avenue de l'Europe) :
 - Lundi à vendredi : 9h-12h et 14h-19h
 - Samedi et dimanche : 9h-12h et 14h-18h

Service Sport, vie associative et loisirs

2 rue Gallieni, 94230 Cachan

+33 1 49 69 61 00

sport.vieassociative@ville-cachan.fr



Zeïma Yahaya

Conseillère municipale déléguée

Sport et loisirs
+33 1 49 69 69 69
secretariat.elus@ville-cachan.fr